

délibération
N° 2024-02-01

6 allée de la Sucrierie
71100 CHALON SUR SAONE
Tél : 03.85.93.23.57

EFFECTIF LEGAL DU BUREAU : 6
PRESENTS A LA SEANCE : 5
NOMBRE DE VOTANTS : 5

REUNION DE BUREAU
SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 12h00, les membres composant le bureau du Syndicat mixte du Chalonnais se sont réunis en salle de réunion du Syndicat mixte du Chalonnais.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Brigitte BEAL
Monsieur Jean-François BORDET
Monsieur Daniel LERICHE
Monsieur Sébastien MARTIN
Monsieur Antonio PASCUAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Brigitte BEAL

Avis du Syndicat mixte du Chalonnais – dossier déposé par la commune de Culles-les-Roches au titre du FEDER rural

Vu le programme FEDER FSE + Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027, adopté par la Commission Européenne le 26 juillet 2022 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte et sa compétence ayant trait à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de développement territoriaux ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt publié par la Région au titre du FEDER FSE+ 2021-2027, relatif au développement rural ;

Vu la candidature du Syndicat mixte du Chalonnais déposée dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt afin de permettre notamment aux Communautés de communes Entre Saône et Grosne, Saône Doubs Bresse, Sud Côte Chalonnaise et à leurs communes membres de solliciter une aide européenne au titre du volet rural du FEDER 2021-2027 ;

Vu la convention « territoire en action » du Chalonnais approuvée par le Syndicat mixte du Chalonnais le 3 avril 2023 et par la Région Bourgogne-Franche-Comté le 29 juin 2023, et notamment son article 3.3 relatif à la sélection du territoire à l'appel à manifestation d'intérêt FEDER rural ;

Vu la lettre d'intention en date du 5 janvier 2024, adressée par la commune de Culles-les-Roches à la Région Bourgogne-Franche-Comté, afin de solliciter une subvention FEDER pour la réalisation de son projet ;

Le bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable à la demande de subvention déposée par la commune de Culles-les-Roches dans le cadre du FEDER rural, au titre de la fiche-action « renouvellement urbain en milieu rural », pour la réhabilitation d'une ancienne grange afin de créer une salle polyvalente accessible aux habitants et aux associations.
- D'autoriser le Président à signer tout document dans ce cadre.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 16/02/2024
et publié, affiché ou notifié le 16/02/2024

Réf AR: 071-20031553-20240215
20240201-DE

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme

Le Président,

M. Sébastien MARTIN

